

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi dix mars à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 05 mars 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS

MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à M. NOBLECOURT), TAMBURINI (donne pouvoir à

C. FAVETTA SIEYES), VERDU

M. GACHET (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 PROJET EXPERIMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE 2025-2027 : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DEDIE A L'INGENIERIE DE PROJET ET AU SUIVI DES ACTEURS DE PREVENTION

Le CCAS, en association avec Cristal Habitat, a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt qui vise à la création d'un programme d'accompagnement et de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et fragiles sur un territoire ciblé situé sur une zone relevant des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Le projet travaillé conjointement propose de créer un modèle s'apparentant à une résidence autonomie hors les murs permettant aux personnes âgées concernées de mieux vivre chez elles en les soutenant par des actions propres à :

- Faciliter la vie quotidienne,
- Orienter les personnes âgées fragiles vers les services de santé et de prévention,
- Veiller et alerter en cas de dégradation de la situation,
- Organiser des activités individuelles et collectives contribuant au maintien des capacités fonctionnelles et cognitives et favorisant le lien social.

Autrement dit, il s'agit de déployer des actions de repérages, d'aller-vers et de coordination des acteurs auprès des personnes âgées fragiles, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs aidants.

L'expérimentation concerne un site pilote composé de deux îlots : la ZAC des Châtaigniers et Belledonne. Ils sont distants l'un de l'autre de 800 mètres et regroupent 393 personnes âgées de plus de 60 ans.

Pour mener à bien ce projet, il est prévu de s'appuyer sur un binôme constitué d'un coordinateur et d'un médiateur. Si ce dernier relèvera de Cristal, il est attendu que le premier soit employé par le CCAS.

Dans ce cadre, il s'agit, à ce stade, de créer le poste correspondant. Celui-ci est envisagé sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, dans le cadre d'un recrutement contractuel sur la durée du projet (2025-2027). Il est financé via la dotation versée par la CNSA pour cette expérimentation.

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la création du poste proposé dont le profil est joint en annexe.
- Valide son pourvoi par un agent contractuel, dans le cadre d'un contrat de projet.
- Dit que les dépenses associées seront inscrites dans le budget principal sur les trois exercices concernés (2025, 2026, 2027).
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 4

Vote : Pour : 15
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry



RESULTATS ATTENDUS :

- Piloter et suivre le projet d'accompagnement des personnes âgées en quartier prioritaire.
- Garantir le respect du cadre réglementaire défini par la convention de partenariat de la CNSA.

ACTIVITES PRINCIPALES :

En binôme avec un chargé de mission « Séniors », salarié de Cristal Habitat, le chef de projet devra :

- Assurer l'ingénierie de projet (planification, conception, construction et mise en œuvre)
 - o Organiser, coordonner et animer les instances et les groupes de travail liés au projet ;
 - o Etablir les outils et les rapports périodiques nécessaires au suivi du projet ;
 - o Développer l'interconnaissance des acteurs de terrain et organiser le partenariat ;
 - o Construire et suivre le programme d'actions ;
 - o Identifier des lieux ressources ;
 - o Définir les critères ouvrant sur l'accompagnement des personnes âgées repérées ;
 - o Définir les critères de soutien aux actions partenariales.
- Assurer le suivi des acteurs de prévention
 - o Construire des actions de sensibilisation et/ou de formation des professionnels inscrits dans le partenariat
 - o Créer des outils favorisant la lisibilité et la visibilité de l'offre ;
 - o Organiser des événements multi-partenariaux dédiés à la prévention
- Organiser la coordination des parcours
 - o Définir, avec le chargé de missions seniors, les actions de prévention proposées aux bénéficiaires du projet et contribuer à leur mise en œuvre
 - o Soutenir, stimuler, conseiller et favoriser la coordination des acteurs dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement
 - o Mobiliser les différentes aides et assurer un suivi entre le bénéficiaire et les partenaires
- Assurer l'appui, le suivi technique et financier du projet
 - o Élaborer, dans le cadre défini, et suivre le budget qui lui est alloué.
 - o Rechercher les financements de droit commun complémentaires et suivre les subventions liées au projet
 - o Suivre l'exécution des engagements énoncés dans la convention CNSA
 - o Etablir les rapports d'évaluation des actions conduites dans le cadre du projet

ELEMENTS RELATIFS AU POSTE :

- Poste de catégorie A, filière administrative.
- Diplômé de l'enseignement supérieur attendu.
- Expérience sur les missions d'ingénierie de projet.
- Poste en collaboration quotidienne avec un médiateur dédié au projet sous la responsabilité du bailleur public Cristal Habitat.
- Travail du lundi au vendredi sur 37 heures hebdomadaires. 38 jours ouvrés de congés (journées RTT comprises). Possibilité de travailler sur quatre jours et demi. Poste ouvert au télétravail (sous conditions).
- Poste ouvert exclusivement à du personnel contractuel. Recrutement pour trois ans sur un contrat de projet.
- Rémunération : traitement de base + régime indemnitaire + prime de fin d'année.
- Poste à pourvoir à partir du printemps 2025.

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20250310-25_00753-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025